



Droit des caves et tantième

Par **pochota**, le **19/04/2015** à **01:28**

Bonjour,

Après reconstruction des caves je me retrouve propriétaire d'une cave de 1,2 mètre carré évaluée à un tantième de la copropriété. Mes voisins sont propriétaires de caves mesurant 4 ou 5 mètres carré et toutes sont évaluées à un tantième.

Ai-je un recours pour exiger que toutes les caves soient reconstruites d'une surface identique ou pour demander une diminution de mes charges relative à la cave ?

Merci.

Par **HOODIA**, le **21/04/2015** à **07:25**

Bonjour,

Pourquoi réagissez vous une fois que la reconstruction est terminée ?

Effectivement une transformation de la surface avec des caves identiques pourrait être une solution, sauf que le coût de la transformation serait payé par qui ?

Une modification du Rc pour les tantièmes est en aucun cas gratuite chez le notaire, ceci pour une différence de 4 m²!...

Permettez moi de vous dire que vous ne vivez pas dans une cave.....